

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT BENIN II

AO N°: PP9-COM-ESP-04

SELECTION D'UN PRESTATAIRE DE SERVICES POUR LA GESTION DES DECHETS IDENTIFIES PAR L'ETUDE HAZARDOUS MATERIALS, Lot B

COMPTE RENDU DU WEBINAR

Date et heure : 28 juillet 2020 à 15 H 02

Moyen : Google meet

Ont participé :

MCC

- Camille HEATON, Directrice, Directrice Performance Environnementale & Sociale ;
- Sinnammal SOUPPAYA, Directrice de la Passation des Marchés ;
- Agnès JOIGNEREZ ;
- Judith LEWETCHOU,

MCA-Bénin II

- Joël AKOWANOU, Directeur des Opérations (DO) ;
- Macaire AGASSOUNON, Directeur de la Passation des Marchés (DPM) ;
- Amos ALIDOU, Spécialiste en Passation des Marchés (SPM)

Consultant en Gestion Environnementale et Sociale (ESOC)

- Bernard DESJARDINS

Agence de Passation des Marchés de MCA-Bénin II

- Valeriu ROTARU, Chef de Mission ;
- Solange FONTECLOUNON, Spécialiste en Passation des Marchés.

Participants extérieurs :

- Représentant Cabinet TES ;
- Innocent ALLUI, ENVIPUR ;
- Corentin CLAPOT, TREDI
- Charles DRUZINEC, ORTEC
- Alwin BODJ, GREENWAY
- Serge COULIBALY, ENVIPUR

La réunion a été présidée par Monsieur Macaire AGASSOUNON, Directeur de la Passation des Marchés.

Ouverture de la réunion

Monsieur Macaire AGASSOUNON, après avoir remercié les participants, a précisé l'objet de la réunion qui est de donner un aperçu des points essentiels qui leur seront utiles pour la

préparation de leurs offres, de fournir un éclairage sur les spécifications des services développées au point V dans le Volume II du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) et les points essentiels à retenir dans le Volume I.

La réunion s'est déroulée en trois étapes à savoir :

- Présentation sur les Spécifications des services objet du DAO ;
- Présentation sur quelques points essentiels de la passation des marchés ;
- Questions/réponses.

1. Spécification des services objet du DAO

Le Directeur des Opérations (DO) a présenté les attentes du Projet en relation avec le marché objet du WEBINAR. Sa présentation s'est déroulée autour des points ci-après :

1. Contexte et aperçu du Projet ;
2. Calendrier indicatif des travaux du Compact ;
3. Sommaire des services à réaliser par le Prestataire ;
4. Exigences légales, réglementaires et normatives ;
5. Exigences générales ;
6. Éléments clés : Gestion des équipements, matières dangereuses, déchets dangereux et déchets industriels banals ;
7. Éléments clés : Documentation, registres et rapports ;
8. Visite virtuelle et informations complémentaires.

La présentation de ces points s'est terminée par un tour virtuel du site concerné.

Le marché comprend les services de base et les services additionnels.

- Sur l'étendue des service de base, il faut retenir qu'il s'agit de :
 - la gestion des équipements, matières dangereuses, déchets dangereux et autres déchets, incluant notamment les prélèvements et analyses, la manutention et le stockage temporaire, le transport, le traitement et l'élimination finale, jusqu'à émission d'un document attestant officiellement de leur destruction
 - Exploitation d'installations de stockage : Plateforme de stockage et de conditionnement des matières et déchets dangereux de Parakou incluant notamment, gardiennage, maintenance, suivi environnemental, opération, le nettoyage et la remise en état des installations à la fin des travaux.
 - Production/gestion des données et informations, incluant notamment : maintien de registres, bases de données, systèmes de bordereaux de suivi/transport, documents de mouvements, assurance de la traçabilité de toutes les matières, production de rapports mensuels, de rapports spécifiques, et d'un rapport final
- Sur l'étendue des services en option:
 - Services additionnels de prélèvements, échantillonnages, analyses, diagnostics, vidanges, conditionnement en fûts ou citerne mobile, retrofilling ;
 - Services de diagnostic amiante et de gestion des matériaux contenant de l'amiante ;

- Services de récupération et conditionnement en bonbonne de gaz SF6.

2. Présentation sur quelques points essentiels de la passation des marchés.

Le Chef de Mission de l'Agence de Passation des Marchés (APM) a présenté le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) et les éléments essentiels sur la passation de marchés.

Le DAO contient deux volumes.

Le Volume I concerne :

- Section I : Instructions aux Soumissionnaires ;
- Section II : Données Particulières de l'Appel d'Offres ;
- Section III : Critères de Qualification et d'Evaluation ;
- Section IV : Formulaire que les soumissionnaires doivent remplir pour présenter leurs offres ;
- Section VI : Notifications d'adjudication du Contrat et Accord Contractuel ;
- Section VII : Conditions générales du Contrat ;
- Section VIII : Conditions Particulières du Contrat ; et
- Section IX : Annexes au Contrat.

Le Volume II comprend la Section V : Spécifications des Services et ses annexes.

Dans sa présentation, le Chef de Mission de l'APM a insisté sur le fait que les potentiels soumissionnaires doivent s'approprier l'ensemble des dispositions du DAO pour se donner les meilleures chances de réussite.

Il a également formulé des recommandations aux potentiels soumissionnaires et a présenté certaines dispositions essentielles à retenir dans le cadre de la préparation des offres.

Il a enfin insisté sur le fait que les offres doivent être soumises électroniquement et conformément aux instructions contenues dans l'Annexe I aux Données Particulières de l'Appel d'Offres. A ce titre il est important de noter que les offres soumises au-delà du délai limite ne seront pas prises en considération. Par conséquent, la capacité de la bande passante Internet déterminera la vitesse à laquelle les offres seront téléchargées via le lien de transmission du DAO. Les Soumissionnaires sont donc invités à lancer le processus de téléchargement de leurs Offres via le lien de demande de fichier en temps utile avant la date limite de soumission des offres.

3. Séance des Questions et Réponses

Une seule question a été posée. La question posée concerne essentiellement les formulaires de l'offre. Un participant voulait savoir si l'offre doit contenir uniquement les formulaires de soumission.

Le DPM a rappelé aux participants qu'ils doivent utiliser les formulaires de soumission pour préparer leurs offres. Il les a également invité à poser par écrit toutes les questions qu'ils jugent nécessaires et MCA-Bénin II répondra à toutes les questions posées par écrit dans les délais spécifiés dans le DAO.

4. Clôture de la session

À la fin de la séance des questions/réponses, le DPM a clôturé la séance.